



**Les inscriptions au concours de gardien de la paix sont ouvertes
jusqu'au 22 juillet prochain.**

L'objectif est de recruter cette année 2500 hommes et femmes partageant les valeurs d'engagement, de courage et d'intégrité de la police nationale.

Gardien de la paix : un seul concours pour une carrière attractive.

Police secours, sécurité publique, police judiciaire, RAID, CRS, police scientifique, assistance, auditions, investigations, interventions, sauvetages, maintien de l'ordre, sécurisation. Autant de métiers et de missions qui font du gardien de la paix un policier au 100 000 visages.

Les futurs gardiens de la paix sont sélectionnés par voie de concours, organisé en deux temps : l'admissibilité et l'admission. La phase d'admissibilité comporte des épreuves écrites (étude de cas pratiques, QCM de culture générale et de langue étrangère, tests psychotechniques). La phase d'admission comporte les exercices physiques et l'oral avec un jury.

Tout au long de leur carrière, les fonctionnaires pourront évoluer, progresser, se spécialiser. Ils peuvent notamment accéder aux grades supérieurs, au corps de commandement et au corps de conception et de direction par examens ou concours internes.

Conditions de recrutement des gardiens de la paix.

Pour s'inscrire au concours externe, le candidat doit être titulaire du baccalauréat ou équivalent, avoir entre 17 ans et moins de 45 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours, être de nationalité française, être de bonne moralité, en règle avec la journée défense et citoyenneté et en bonne condition physique.

Détail des conditions et des dérogations :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix>

Par ailleurs, un concours interne permet aux agents publics d'intégrer la police nationale. Ce concours peut concerner les agents de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière, des organisations internationales intergouvernementales et les militaires.

Après leur réussite au concours, les gardiens de la paix bénéficient d'une scolarité rémunérée de 12 mois, avec un stage en service de 4 semaines.

Rémunération.

Dès l'entrée en école	Début de carrière*	Fin de carrière (au grade de major)*
1 442 € (hébergement gratuit)	2 092,00 €	3 533,00 €

* net/mois en Ile de France en 2022

Les inscriptions jusqu'au 22 juillet 2022, via le site www.devenirpolicier.fr

Épreuves écrites : mardi 20 septembre 2022.

CONTACT – INFOS

03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr